

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1038/ITLS CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 1038/ITLS

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

15 septembre 1961

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1961

Date du numéro

30 septembre 1961

TEXTE INTÉGRAL

Le montant de la bourse mensuelle d'entretien de 400 NF dont bénéficient, pendant la durée de leur stage, MM. Abdou Nouman Ahmed et François Gidoïn sera payé à la Société anonyme des automobiles Peugeot à Sochaux-Montbéliard par l'intermédiaire de l'A.S.A.T.O.M. (66 ter, rue Saint-Didier, à Paris) qui administre financièrement les stagiaires Peugeot. M. Abdou Nouman Ahmed ayant été obligé de se rendre à Paris avant de rejoindre Sochaux, il sera remboursé à l'A.S.A. T.O.M, qui en a fait l'avance, la somme de 54 NF 40 représentant la différence entre les frais de voyage Marseille – Paris – Sochaux et Marseille – Sochaux perçus par l'intéressé avant son départ de Djibouti.